



## Publication du premier référentiel métier et compétences du Masseur Kinésithérapeute

Le 1er référentiel de la profession a été présenté ce matin à la presse par le Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

Ce document constitue la première description détaillée du métier, de ses spécificités, et des compétences attendues des praticiens.

Adressé aux plus hautes autorités de l'Etat [\[1\]](#), il est un des éléments importants des discussions actuellement en cours sur la réforme des études

Ce référentiel doit en effet permettre de maintenir et de développer les compétences indispensables à l'exercice de la masso-kinésithérapie et de structurer son avenir.

Parmi ses objectifs :

- présenter la photographie du métier de masseur-kinésithérapeute, tel qu'il est effectivement exercé aujourd'hui, en mettant en évidence le travail de réflexion et de conception d'actes de soins préalable à leur exécution ;
- identifier les évolutions souhaitables et probables du métier à moyen terme et des compétences requises qui lui sont associées pour que les façons de l'exercer répondent à l'évolution des besoins et des attentes de la société ;
- expliciter comment les valeurs de la profession peuvent se traduire en termes d'exigences professionnelles pour les pratiques à mettre en œuvre ; positionner le métier, sa spécificité et ses relations par rapport aux autres professions de la santé ;

- proposer des points de repères pour aider à construire des identités professionnelles ; fournir des critères pour procéder à la mise en œuvre de processus d'analyse, de partage et de capitalisation des pratiques professionnelles ;
- relier les compétences requises à des grandes familles de situations dans lesquelles elles peuvent et doivent être mobilisées ;
- orienter les programmes de formation initiale et continue du métier de Masseur-kinésithérapeutes et contribuer à améliorer leur qualité ; expliciter les règles de l'art du métier pouvant s'appliquer aux divers contextes et spécificités de sa mise en œuvre ;
- aider les Masseurs-Kinésithérapeutes à développer des activités de recherche et de formation répondant aux besoins du système de santé et des patients.

Ce travail fondateur pour la profession, réalisé avec la collaboration de Monsieur Guy Le Boterf, référence internationale dans le domaine [\[2\]](#), est désormais le tronc commun aux pratiques des 67 000 masseurs-kinésithérapeutes français.

[1] - Monsieur Nicolas Sarkozy, Président de la République, Monsieur François Fillon, Premier Ministre, Monsieur Xavier Bertrand, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, Madame Roselyne Bachelot-Narquin, Ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale ainsi qu'à Madame Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

[2] - Guy Le Boterf est reconnu comme l'un des meilleurs experts de la gestion et du développement des compétences et des parcours de professionnalisation. Créateur et initiateur de l'approche "Agir avec compétence en situation et avec une combinatoire de ressources", il intervient comme conseil dans les entreprises, les organisations et les universités, où ses travaux font maintenant référence. Ses très nombreuses publications sont issues de sa longue expérience de praticien en France et à l'étranger, et ont acquis une notoriété internationale. Il est également professeur associé à l'université de Sherbrooke (Canada).

[Cliquez ici pour visualiser la pièce jointe : 090611cnomkcompressereferentietier.pdf](#)